

LEMAGCSSS

APPRENDRE CONTRIBUER VIVRE

Une publication du Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-LaSalle

PROJET CLINIQUE : SANTÉ MENTALE

Le projet clinique est une réalisation majeure de notre CSSS au cours des dernières années et il est, en quelque sorte, notre raison d'être.

Les réalisations du projet clinique sont nées de la réforme du réseau de santé et des services sociaux de 2004. À l'issue de la phase 1, neuf tables de travail ont été créées et chacune d'entre elles a établi des priorités d'action pour les années à venir. L'objectif principal des tables sectorielles est de consolider la synergie qui existe entre les différents acteurs de la communauté et de revoir certaines façons de faire au sein de notre CSSS tout en gardant pour but ultime de mieux répondre aux besoins de notre population, d'où notre responsabilité populationnelle.

Ce mois-ci, il est question de la table sectorielle de la santé mentale. Nous vous présentons un bref historique de la problématique, les cibles retenues ainsi que les résultats obtenus jusqu'à présent et la description du projet pilote mis de l'avant par la table de travail en santé mentale.

HISTORIQUE

Dans le but de bien comprendre l'impact de la santé mentale chez les jeunes et chez les adultes sur la population, il est important de souligner que cette problématique touche près de 15 % de la population du territoire de Dorval-Lachine-LaSalle, ce qui équivaut à environ 16 100 adultes sur une population de 132 000 personnes.

CIBLES RETENUES ET RÉSULTATS

Afin de bien répondre aux besoins de la population de Dorval, Lachine et LaSalle, la table sectorielle sur la santé mentale a élaboré des cibles à atteindre dans son plan de mise en œuvre 2007-2009.

Voici la liste des cibles retenues ainsi que les résultats déjà obtenus.

CIBLE 1 :

D'ici avril 2007, modifier nos services d'accueil et d'évaluation pour qu'ils soient plus flexibles et accessibles.

Résultat :

Une réduction du temps d'attente pour une évaluation 0-2 semaines.

CIBLE 2 :

D'ici décembre 2007 : assurer la couverture proposée par le PASM (Plan d'Action Santé Mentale), soit 4 omnipraticiens pour les adultes et 0,8 omnipraticien pour la clientèle jeunesse.

Résultat :

Décembre 2007 : Actualisation d'un projet de soins partagés entre les intervenants du CSSS et ceux de l'Institut Douglas.



CIBLE 3 :

D'ici décembre 2006 : développer et consolider des ententes formelles et des contrats de service avec les organismes qui offrent une large gamme de services de crise.

Résultat :

Octobre 2007 : La Table de coordination évalue l'avancement des travaux. (Protocole Marco-Gabriel)

CIBLE 4 :

D'ici janvier 2007 : consolider les mécanismes de concertation pour assurer l'arrimage de nos services, la planification de la formation et les discussions cliniques pour les dossiers complexes afin d'instituer une continuité et un passage fluide de la clientèle d'un service vers l'autre.

Objectifs spécifiques

Mise sur pied de 2 tables de concertation :

- Jeunesse
- Adultes

Regroupant tous les partenaires offrant des services spécifiques à la clientèle ayant une problématique de santé mentale, et à leurs proches.

UN BEAU PROJET !

La table de la santé mentale a mis en place un projet pilote entre notre CSSS et l'Institut Douglas. Ce nouveau partenariat a pour mission de :

- soutenir la pratique des généralistes de la communauté ;
- transférer la clientèle de deuxième ligne à la première ligne.

Ce modèle de collaboration entre ses deux instances permettra, entre autres, d'accroître le confort et la confiance des médecins de famille par le partage de l'expertise en santé mentale. De plus il favorisera la collaboration entre les médecins de famille, les partenaires de la communauté et les professionnels de l'équipe de première ligne en santé mentale.

Vous pouvez consulter le plan de mise en œuvre 2007-2009 sur le site Web du CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle au www.santemontreal.qc.ca/csss/dorvallachinelasalle/ dans la section « Projet clinique du CSSS ».

*Marilyn Doucet
Technicienne en communication
Louise Laurier
Directrice du programme multiclientèle
Louise Beauchesne
Coordonnatrice du projet Santé mentale*

Centre de santé et de services sociaux
de Dorval-Lachine-LaSalle

page 1

Projet clinique :
Santé mentale

pages 2 et 3

Savon vert

Ordonnance collective

Récupération des
seringues

Précision du CES

page 4

Actifs informationnels

Sécurité de base

Le CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle et le développement durable

AGIR PROTÉGER REMBELLIR



C'est un fait ! Presque tous les produits de nettoyage traditionnels sont potentiellement dangereux pour les humains et pour l'environnement.

Dans le cadre sa politique environnementale, le CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle a pris le virage vert sur tous les produits de nettoyage utilisés au sein de l'organisation. Seuls le désinfectant et l'eau de javel n'ont pas encore le virage, mais cela ne devrait tarder.

Pourquoi choisir des produits de nettoyage « Verts » ?

L'utilisation des produits chimiques traditionnels augmente les risques pour la

santé et la sécurité de tous les individus dans une organisation comme notre CSSS. De plus, l'utilisation de ces produits chimiques contribue à polluer l'environnement pour les générations à venir.

Avec la mise en place de sa politique, le CSSS veut ainsi agir comme initiateur de bonne pratique visant à remplacer notamment certains produits par des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Quels effets directs auront sur l'organisation l'utilisation de produits nettoyants « Verts » ?

- **Contact direct pour le personnel d'entretien**
Diminution des malaises et blessures liés à l'utilisation des produits (maux de tête, brûlures, blessures permanentes aux yeux, lésions diverses, etc.)
- **Contact indirect pour les autres personnels et la clientèle**
En réduisant l'utilisation des produits chimiques, nous diminuerons les contacts avec des résidus chimiques laissés sur les objets et les surfaces après le nettoyage

Ordonnance collective sur l'initiation à la contraception hormonale

Depuis le 14 juin 2002, la loi 90 a modifié le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé et permet donc aux infirmières d'initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, d'effectuer et d'ajuster des traitements médicaux, d'administrer et d'ajuster des médicaments ou d'autres substances selon une ordonnance. Un comité de travail, composé de médecins et de quelques infirmières de notre CSSS, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'élaborer et de rédiger une ordonnance collective sur l'initiation à la contraception hormonale.

Depuis janvier 2008, cette ordonnance collective permet à une infirmière habilitée d'exécuter l'ordonnance auprès de femmes âgées de 14 à 35 ans en bonne santé, qui n'ont pas accès à un contraceptif. L'infirmière évalue alors la condition physique et mentale de la personne et prodigue enseignement et conseils sur les méthodes contraceptives. Après avoir choisi un contraceptif hormonal, l'infirmière consigne le nom du contraceptif sur un formulaire de liaison remis à la personne; cette dernière le remet au pharmacien de son quartier. Le pharmacien délivre alors le médicament et rappelle à la patiente qu'elle doit rencontrer un médecin avant l'expiration du délai, qui est fixé à six mois. Passé ce délai, cette ordonnance n'est pas renouvelable.

Ces infirmières habilitées pratiquent dans les écoles secondaires du territoire, dans les cliniques jeunesse du CLSC de Dorval-Lachine et du CLSC de LaSalle et enfin au planning familial de l'Hôpital de LaSalle. Elles ont reçu une formation à la santé publique ainsi qu'une mise à jour offerte par les médecins collaborateurs.

L'entrée en vigueur de cette ordonnance collective permet d'établir une plus grande collaboration entre les divers professionnels de la santé et un meilleur accès à des soins de qualité à la population. D'autres ordonnances collectives seront offertes ultérieurement.

Françoise Gloutney
Conseillère clinicienne



Le système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usées (SIRSAU)

Débuté en juin 2006 au CSSS de Dorval-Lachine-Lasalle, le SIRSAU concerne actuellement les 23 pharmaciens du territoire de Dorval-Lachine-Lasalle. Tous commandent des contenants chez Dufort et Lavigne, les distribuent gratuitement aux usagers qui en font la demande et les rapportent à l'Hôpital de LaSalle ou à l'Hôpital de Lachine; les contenants sont éliminés avec les autres déchets biomédicaux. Ainsi pour l'année 2007-2008, les pharmaciens ont rapporté 250 kilos à l'Hôpital de LaSalle, 237 kilos à l'Hôpital de Lachine et au CLSC de Lasalle. Cent kilos ont été rapportés par les usagers eux-mêmes. Pour le CLSC de Dorval-Lachine, les données ne sont pas disponibles.

En juin 2007, le MSSS nous avait fait part du faible taux de participation de la population au système. À l'aide d'aide-mémoires et d'affiches produits par le MSSS, nous avons rencontré tous les pharmaciens et leur avons distribué des affiches de promotion qui sont installées dans les pharmacies et dans les CLSC. Ce système est maintenant en place partout au Québec. Il permet d'entreposer et de récupérer des seringues et des aiguilles usagées de façon sécuritaire et contribue à prévenir les infections transmissibles.

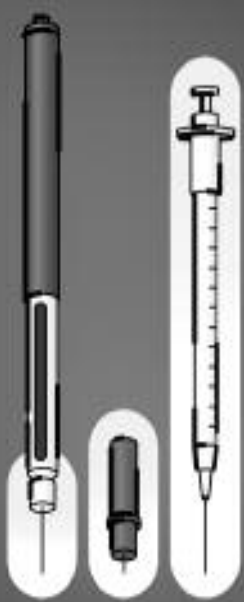
Il s'adresse à toute clientèle qui utilise des seringues et des aiguilles à des fins domestiques telle que les usagers de drogues injectables et les diabétiques. Ce système récupère également les contenants d'aiguilles des tatoueurs, des perceurs, des techniciens en électrolyse et enfin ceux des organismes communautaires tels que les maisons de jeunes, les refuges pour itinérants, les centres d'aide pour toxicomanes ainsi que les services publics tels que les municipalités, les postes de police, les écoles et les garderies.

Réservés uniquement à l'usage domestique, ces contenants sont fournis gratuitement par le MSSS. Ainsi, depuis juin 2006, il est possible de se procurer et de rapporter gratuitement des contenants de un ou de cinq litres dans toutes les pharmacies et dans tous les CLSC.

*Françoise Gloutney
Conseillère clinique*



Seringues,
aiguilles et
lancettes usagées:
faut pas
que ça traîne!



Procurez-vous
un contenant
sécuritaire
à la pharmacie
ou au CLSC.
C'est
gratuit!



Québec

Précision du Centre d'éducation à la santé (CES)

Lors de la dernière parution du Mag CSSS, dans l'une des vignettes concernant le lancement du CES, il était mentionné que des éducatrices accompagnent les clients...

Ce ne sont pas des éducatrices mais bien une éducatrice qui accompagne les clients du CES tout au long de leur démarche.

Il s'agit de Mme Nicole Bégin, infirmière clinicienne. Vous pouvez communiquer avec elle au 514 639-0650, poste 385 ou au 514 364-2572, poste 2240.



Madame Nicole Bégin, éducatrice pour le CES du CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle

ATTENTION TRAVAUX EN COURS!

Sécurité des actifs informationnels

Dans le cadre du projet catégorisation des actifs informationnels-volet sécurité, les travaux ont débuté avec un léger retard sur l'échéancier initial mais vont bon train malgré tout.

Rappelons que l'objectif principal de cette démarche permettra d'inventorier les quelque 80 actifs informationnels répertoriés, selon la gravité des impacts résultant d'un bris de sécurité ou de protection des renseignements personnels (PRP) et selon les trois variables suivantes : la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information.

L'implication des détenteurs des actifs informationnels au sein de nos différentes installations peut être qualifiée de réussite.

À ce jour, nous avons rencontré plus de 20 détenteurs d'actifs informationnels qui ont terminé l'ensemble des travaux reliés à leur secteur d'activités.

L'opération se déroule en trois phases. La première est consacrée à une rencontre de travail où la personne-ressource aide le détenteur à compléter une grille d'analyse dans laquelle sont notés les renseignements pertinents sur les actifs informationnels ainsi que sur l'environnement spécifique de leur unité d'affaires.

La seconde étape est d'évaluer les impacts réels d'une perte de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité sur les

domaines d'activités dont le détenteur est responsable.

La troisième étape, qui sera entreprise lorsque tous les détenteurs auront terminé l'opération, consistera à apprécier les niveaux de dangerosité établis par les différents détenteurs afin d'établir une constante pour l'ensemble des actifs informationnels que possède le CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle.

Enfin, M. Alain Noël, conseiller en gestion de l'information à la Direction des ressources financières et informationnelles, M. Gilles Potvin et Mme Élisabeth Sapaico du groupe conseil GSC accompagneront les détenteurs d'actifs informationnels dans la réalisation des différentes étapes.

Nous prévoyons terminer la démarche vers la mi-avril.

*Alain Noël
Conseiller en gestion de l'information.*



Sécurité de base, le minimum

Au cours des prochaines parutions de MAG, vous retrouverez de courtes capsules consacrées aux ressources informationnelles. L'objectif principal de ces capsules est de promouvoir la sécurité informatique.



Vous avez un rôle important à jouer pour assurer la sécurité et la protection de vos renseignements personnels qui s'échangent sur Internet autant que ceux qui se retrouvent dans votre ordinateur.

Plusieurs d'entre vous êtes préoccupés par la sécurité des renseignements personnels. Pourtant, lorsque vous naviguez sur Internet, et pensez le faire prudemment, vous devez savoir que la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels font appel à des outils technologiques et à des comportements qui doivent être bien compris et maîtrisés.

Laisseriez-vous votre porte-monnaie ou votre sac à main sans surveillance ? Non, évidemment ! Par contre, vous n'avez pas forcément la même attention pour votre ordinateur personnel. Il est bon de se rappeler que tout ordinateur est susceptible de contenir des informations dites « sensibles ». Il faut être alors attentif et prudent dans l'utilisation de cet ordinateur pour des motifs personnels (messages échangés, sites Internet visités, logiciels installés, etc.).

Voici quelques conseils très pratiques :

- Ne jamais partager le mot de passe d'accès à votre ordinateur avec des membres de sa famille, des collègues de travail ou des colocataires.

- Ne jamais l'inscrire sur un bout de papier laissé à proximité de l'ordinateur, ni collé sous le clavier.
- Votre ordinateur doit être doté d'un antivirus à jour. Les virus peuvent autant provenir de l'Internet que d'une unité de stockage telle que des clés USB ou des disques durs externes.
- Tout ordinateur branché sur l'Internet doit avoir un anti-espioniciel (contre les logiciels espions) et un pare-feu logiciel à jour.
- Tout ordinateur ou réseau possédant un lien Internet haute vitesse doit être relié à l'Internet par un pare-feu matériel.
- Fermer complètement les ordinateurs liés à l'Internet lorsqu'ils ne sont pas utilisés sur une longue période (soir, nuit, week-end, etc.).

L'observation de ces quelques règles de bases devrait permettre de sécuriser l'accès à votre ordinateur et par le fait même, à en protéger le contenu.

*Alain Noël
Conseiller en gestion de l'information*

(Source CRIM- Institut de la sécurité de l'information québécois 2007)